

Groupe de travail partenariats sécurité et secours en direction des professionnels

Compte-rendu (non exhaustif) de la réunion n° 1 du 15 mai 2018.

La réunion est présidée par Matthieu Garrigue-Guyonnaud, sous-directeur de cabinet du Préfet de Police de Paris, en présence de :

Jean-Paul Mégret, Commissaire divisionnaire, BRP – PP de Paris

Laurent Vignolles, BRP – PP de Paris

Alexandre Tiphagne, Chargé de mission Nuit – Mairie de Paris

Fabienne Clair, Cheffe du Bureau des Interventions et de la Synthèse – PP de Paris

Bénédicte Barruet-Vey, Cheffe du Bureau des Actions de Prévention et de Protection Sanitaires – PP de Paris

Anne Batisse – Docteur – APHP - ANSM

Christophe Laurent – APHP

Frédéric Beau, Toxicologue – Hôpital Necker - SAMU de Paris

Catherine Jouaux, Cheffe de projet Fêtez Clair – Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque

Chloé Lebaill, Directrice adjointe – Collectif Culture Bar-Bars

Marcel Bénézet, Président des Cafés Bars et Brasseurs – GNI Synhorcat

Geoffroy Seblin, Directeur des opérations – Noctis

Michel Pilot, Secrétaire général – CSLMF

Frantz Steinbach, Vice-président – Réseau MAP

Rémi Calmon, Directeur Exécutif – SNEG & Co – UMIH

Michel Mau, Administrateur – SNEG & Co, Président – PlaySafe

Matthieu Garrigue-Guyonnaud ouvre la réunion en précisant son objectif : faire un état des lieux et compléter le dispositif relatif au mode opératoire appliqué par les professionnels d'ERP en termes de sécurité d'une part, de secours d'autre part.

Jean-Paul Mégret précisant qu'il fut directeur adjoint de la Brigade des Stupéfiants avant de rejoindre la BRP. La Brigade des Stupéfiants va d'ailleurs reprendre les formations qu'elle dispensait aux exploitants sur le sujet des drogues. Il fait part de son sentiment selon lequel globalement, les services de sécurité sont bien formés et exigeants dans l'exercice de leur fonction. Plus particulièrement, les processus de gestion des dealers sont souples et rapides mais certains établissements n'ont pas joué le jeu pour s'exonérer de leurs responsabilités. Tous les services de sécurité devant être participatifs, il faut profiter de cette occasion pour revenir sur un dispositif plus intense sur le sujet de la lutte contre les stupéfiants, dealers et consommateurs.

Matthieu-Garrigue Guyonnaud évoque le sujet des organisateurs de soirées. Il estime nécessaire de disposer d'une black liste de ces organisateurs et rappelle que si la responsabilité administrative est celle de l'établissement, l'organisateur de soirées peut être retenu au titre de la responsabilité pénale. Un contrat de location de type unique pourrait être envisagé dans lequel serait repris cette

notion.

Rémi Calmon indique que pour encadrer les organisateurs de soirées, l'autorité peut se référer à l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques validée par la MIDECA.

Geoffroy Seblin répond à Jean-Paul Mégret que les exploitants et leurs services de sécurité sont volontaires pour travailler en lien étroit avec les services de police mais qu'ils redoutent à force de signalements, que cette coopération finisse par se retourner contre eux.

Matthieu-Garrigue Guyonnaud lui répond que tous les signalements ne donnent pas lieu à des sanctions, sinon les chiffres de fermetures administratives au titre de faits liés aux stupéfiants seraient bien plus nombrés. Il illustre son propos en indiquant qu'en 2017, 6 fermetures administratives (sur 208 au total) ont été prononcées au titre de faits relevant de stupéfiants, 6 ont été prononcées à ce jour depuis le début de 2018.

Il se tourne vers Catherine Jouaux pour lui demander où on est le dispositif Fêtez Clair. Celle-ci lui répond que le dispositif va redevenir opérationnel avec pour commencer, 2 sessions de formation ouverte aux exploitants et aux organisateurs de soirées au mois de juin 2018. Une nouvelle coordination est en train de se mettre en place au terme de laquelle, début 2019, reprendront toutes les activités de Fêtez Clair.

En vue de cette réunion, l'ARS a fourni des chiffres autour des cas liés au GHB GBL : 25 cas d'intervention de sécurité et de secours ont été recensés en 2017, 17 cas ont été recensés à ce jour depuis le début de 2018. L'ARS doit diffuser prochainement un document, premiers gestes et glossaire des réductions des risques, à adopter après intoxication par le GHB GBL, préconisant qu'un SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) soit inclus dans chaque service de sécurité.

En conclusion, Matthieu Garrigue-Guyonnaud résume :

- Reprise des formations par la Brigade des Stupéfiants
- Présentation prochaine de la nouvelle coordination de Fêtez Clairs et reprise de son activité
- Encadrement des organisateurs de soirées avec dispositif type MIDECA et contrat de location type

Fin de la réunion.